

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1434

30 juin 2011

SOMMAIRE

Abingworth Bioventures II Sicav	68803	Calneva S.à r.l.	68827
Absolute Return Strategy Sicav	68802	Carpel II S.à r.l.	68827
Alamea Investments SA	68803	C.D.D. S.A.	68818
Alessia	68803	Chauffage Eecherschmelz S.A.	68828
Allegro Investment Corporation S.A.	68802	ChinaAMC Fund	68818
Atrium Invest SICAV-SIF	68803	Cole Bay Sàrl	68828
Azur Vintages s.à r.l.	68803	Cole Bay Sàrl	68828
Banque Raiffeisen	68801	Crown of Bakem S.A.	68828
B&B Invest Lux 1	68804	Crown of Jukem S.A.	68828
B&B Invest Lux 2	68804	D.C. Cars S.à.r.l.	68829
B&B Invest Lux 3	68804	ENB Lux 1 S.à.r.l.	68829
Beni Stabili Hotel S.A.	68818	Gedo S.A.	68829
Blue & Gold Productions S.à.r.l.	68804	Halso Lux 2 S.à r.l.	68804
Brave Corporate S.à r.l.	68818	Kessel S.à r.l.	68831
Brianfid-Lux S.A.	68818	Lux Aquatec S.A.	68832
Caisrelux	68817	MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF	68831
Caisse Raiffeisen Bascharage-Reckange- Soleuvre	68818	ParLyo Property Investments S.à r.l.	68820
Caisse Raiffeisen Canton Remich	68819	Rinascimento Sicav	68829
Caisse Raiffeisen Junglinster	68819	Secapital S.à.r.l.	68831
Caisse Raiffeisen Kayl-Roeser	68819	Solupa S.A.	68786
Caisse Raiffeisen Mamer	68819	Taurus Capital S.A.	68802
Caisse Raiffeisen Mersch	68817	Triumph Holdings S.à r.l.	68786
Caisse Raiffeisen Musel-Sauerdall	68820	Vorn S.A.	68802
Caisse Raiffeisen Niederanven/Syrdall	68820		

Solupa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.548.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011063240/10.

(110069827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Triumph Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 159.828.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the twenty first day of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

RECAP I s.à r.l., having its registered office at 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under number B 141.895;

here represented by Mr. Pawel Hermelinski, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy given, signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Definitions.

Costs Abort	abort costs or broken deal expenses incurred in connection with proposed investments to be made by the Company that do not proceed to completion;
Adviser	Realstar Capital LLP, a limited liability partnership established under the laws of England, with registered number OC329225, or such other entity or entities as appointed by RECAP I from time to time (in place of or in addition to Realstar Capital LLP) to provide advice to RECAP I and its subsidiaries as set out in Article 6.13;
Advisory Agreement	any advisory agreement between RECAP I or the Company and the Adviser under which the Adviser agrees to provide advisory services to the Company;
Affiliate	in relation to a Person, means any employee, director or member;
Articles	these Articles of Association of the Company;
Associate	any corporation or undertaking which in relation to the person concerned is a Subsidiary or Holding Company or a Subsidiary of such Holding Company or any partnership which is a Subsidiary undertaking of the person concerned or of any such Holding Company;
Auditor	Deloitte LLP, or such other of the “big 4” accountancy firms or other independent firm of similar international reputation as may be elected in accordance with these Articles;
Board	the board of directors of the Company from time to time;
Business Day	each day (other than a Saturday or Sunday) when the banks are open for the conduct of ordinary business in Luxembourg and in the City of London;
Company	Triumph Holdings S.à r.l., being the limited liability company governed by these Articles of Association;
Excluding Act	as defined in Article 13.2;
Holding Company	as defined in the definition of “Subsidiary”;
Indemnified Individual	any officer, member, agent, partner or employee of the Company, and any officer, member, agent, director, partner or employee of the Adviser or any of their Associates;

Indemnified Person Investment	the Adviser or any of their Associates and any Indemnified Individual; any investment in accordance with the Investment Policy in a property asset or body corporate by the Company, howsoever made, and for these purposes an investment in a body corporate and any of its Associates or, as determined by the Board, in an associated collection of property assets, shall be deemed to be one Investment;
Investment Policy	the investment policy of the Company, as adopted by the Board;
Law	the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
Ongoing Expenses	<p>the reasonable and proper fees, costs and expenses of the Company, including but not limited to the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) the fees, costs and expenses of printing and circulating reports, notices and financial statements, including the costs of providing tax reporting information to Shareholders and any tax returns of the Company; (ii) legal fees, costs and expenses and any litigation costs; (iii) auditors' and valuers' fees, costs and expenses; (iv) bank charges and borrowing, fees, costs and expenses; (v) custodians' fees, costs and expenses; (vi) external consultants' fees, costs and expenses; (vii) fees, costs and expenses (including all stamp duties and professional fees) of identifying, evaluating, negotiating, structuring, acquiring, financing, holding, monitoring and disposing of potential investments and Investments incurred by the Company or its subsidiaries; (viii) fees, costs and expenses of providing insurance for the Company or any subsidiary of the Company or, in respect of carrying out their duties and obligations relating to the Company, members of the Board or the board of any such subsidiary (including, for the avoidance of doubt, such fees, costs and expenses relating to members or employees of the Adviser solely in their capacity as directors of the Company or any subsidiary of the Company); (ix) the reasonable travel expenses of the Board or members or employees of the Adviser and its Associates incurred in carrying out their duties and obligations in respect of the Company; (x) taxes, fees or other governmental charges levied on the Company; (xi) principal interest on and fees and expenses arising out of all borrowings made by the Company or any of its direct or indirect subsidiaries; (xii) office, payroll salaries and related costs of the Company and the fees, costs and expenses of holding Shareholder meetings of the Company; and (xiii) the fees, costs and expenses relating to portfolio and risk management in respect of Investments, including any related currency hedging; but excluding the proportion (if any) of any such fees, costs and expenses that relate to a co-investment opportunity;
Organisational Expenses	the reasonable and proper costs of the Company payable in respect of its establishment;
Person	means any individual, partnership, corporation, body corporate, limited liability company, joint venture, joint stock company, undertaking, unincorporated organisation or association, trust (including the trustees thereof in their capacity as such), government, governmental agency, political subdivision of any government or other entity or association of any kind, whether or not having a legal personality or being incorporated;
RECAP I	RECAP I S.à r.l., being a limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) governed by the law of Luxembourg, in particular the Law;
Register	the register of Shareholders of the Company in respect of the Shares issued by the Company;
Shares	the ordinary shares of one Sterling Pound each in the share capital of the Company;
Shareholder(s)	the shareholders of the Company; for the avoidance of doubt, in case all Shares are held by only one Shareholder, any reference to the "Shareholders" shall be construed, to the extent applicable, as referring to such single Shareholder;
Subsidiary	<p>a company shall be a "Subsidiary" of another company, its "Holding Company":</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) if that other company has a majority of the shareholders' or members' voting rights in it;

(ii) if that other company has the right to appoint or remove a majority of the members of the administrative, management or supervisory body of it and is at the same time a shareholder in or member of it;

(iii) if that other company is a shareholder in or member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders in or members of it, a majority of shareholders' or members' voting rights in it; or

(iv) if it is a subsidiary of a company which is itself a subsidiary of that other company;

and the terms "Subsidiary" and "Holding Company" shall be construed accordingly.

In addition, the terms "Subsidiary" and "Holding Company" shall also include any partnerships which are, or would be, subsidiaries or holding companies of the person concerned were references to "company" taken to include partnerships and similar undertakings (whether with or without legal personality).

Valuation Procedures

the basis of valuation of Investments being the market value of Investments determined by an independent third party valuer in accordance with the UK Royal Institute of Chartered Surveyors' standards or an analogous approach for determining fair market value.

1. Name. There is formed a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) under the name "Triumph Holdings S.à r.l.", which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended, as well as these Articles.

2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

3.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.5 The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Branches or other offices may be established in Luxembourg by resolution of the Company.

4.3 In the event that the Company determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

5. Share Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Sterling Pounds (GBP 12,500) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) Shares (parts sociales) of One Sterling Pounds (GBP 1.00) each, all fully subscribed and entirely paid up.

5.2 At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

5.3 The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by decision of the general shareholders' meeting adopted in a manner required for the amendment of the Articles.

5.4 Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence to be distributed in accordance with and subject to Article 17.

5.5 Within the limits as set out by law, interim dividends may be distributed upon resolution of the board of directors, at any time and once or several times during a given fiscal year.

5.6 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6. Company.

6.1 The Company is managed by the directors sitting on the Board (gérants).

6.2 All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the general meeting of Shareholders shall fall within the competence of the Board.

6.3 In dealing with third parties as well as in justice, the directors of the Board shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 6 shall have been complied with.

6.4 There shall be four directors of the Company at all times. The Company shall be bound by the signatures of any three directors of the Board, or by such joint or individual signatures of directors of the Board as the Board shall determine.

6.5 The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine such agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of such agency.

6.6 The Board may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of meetings of Shareholders.

6.7 The resolutions of the Board shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman, or by a notary public, and appropriately recorded.

6.8 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

6.9 The Board can discuss or act validly only if at least three of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors and in respect of any resolution at least three of the directors vote in favour of any matter including without limitation the acquisition, refinancing or disposal of any Investment.

6.10 Resolutions in writing approved and signed by all of the directors shall have the same effect as resolutions passed at meetings of the Board. Such approval may be in a single or in several separate documents.

6.11 Any and all directors may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6.12 The Board shall determine the investment and borrowing policy of the Company, subject to such restrictions as may be set forth by law or regulation, or in these Articles, and in doing so the Board shall act in accordance with the Investment Policy and with any investment and borrowing policy issued by the Company and approved by the Board from time to time. The Board shall be entirely and solely responsible for the operation of the Company and the management and control of the business and affairs of the Company. The Board shall make all investment and divestment decisions relating to the assets of the Company, which decisions shall be in accordance with the Investment Policy.

6.13 Subject to Article 19, the Board shall have the right to delegate such of its powers and authorities as are set out in Articles 6.14.1 to 6.14.19 below to such persons as it may deem fit provided that the Board shall remain responsible for the acts of such delegates (including the Adviser).

6.14 Without prejudice to the generality of any other contracts entered into by the Company and without limitation, the Board shall have, subject to the provisions of these Articles, full power and authority:

6.14.1 to implement the Investment Policy and to purchase, sell, exchange or otherwise dispose of investments for the account of the Company and, where appropriate, to give warranties and indemnities in connection with any such sale, exchange or disposal;

6.14.2 to evaluate and to negotiate investment opportunities and to monitor Investments;

6.14.3 to borrow money for any purpose of the Company in accordance with and subject to the limits set out in Article 19 and to enter into underwriting commitments to acquire investments in a syndicate with other investors and to acquire investments in excess of the requirement of the Company with a view to selling the excess to other investors;

6.14.4 to participate in the management and control of Investments, where appropriate;

6.14.5 to form committees and give them advisory and other functions;

6.14.6 to provide or procure office facilities and executive staff and office equipment to facilitate the carrying on of the business of the Company;

6.14.7 to issue, or arrange for the issue of, draw down notices in connection with the issue of Shares, to receive payments for Shares subscribed and to receive investment income and other funds arising from Investments;

6.14.8 to open, maintain and close bank accounts and custodian accounts for the Company and to draw cheques and other orders for the payment of moneys;

6.14.9 to enter into, make and perform such contracts, agreements and other undertakings and to give guarantees on behalf of the Company and to do all such other acts as it may deem necessary and advisable for or as may be incidental to the conduct of the business of the Company;

6.14.10 to repurchase Shares as permitted by and subject to any requirements of the Law;

6.14.11 to pay Organisational Expenses, Ongoing Expenses and Abort Costs and all the costs and expenses referred to in the Articles as to be borne by the Company;

6.14.12 to commence or defend litigation that pertains to the Company or to any of the Company's assets;

6.14.13 to maintain the Company's records and books of account at the Company's registered office;

6.14.14 to recommend to shareholders that distributions of cash and/or payments of interest to the Shareholders be made;

6.14.15 to enter into agreements on behalf of the Company;

6.14.16 to engage employees, independent agents, lawyers, accountants, custodians, financial advisers and consultants as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of the Company, including, without limitation, any Associate of the Company, to perform all or any of the activities set out within this Article 6;

6.14.17 generally to communicate with Shareholders and to report to the Shareholders at such times as it shall think fit and to represent the Company in all things;

6.14.18 to arrange for the periodic valuation of the Company's Investments (which shall, for the avoidance of doubt, include all property or other assets whether held at the level of the Company or held by any of its subsidiaries) in accordance with the Valuation Procedures and to furnish valuations and other financial statements to the Shareholders. Such valuations shall be carried out at least annually and shall be as at 31 December in each year; and

6.14.19 to carry out such checks and procedures with regard to Shareholders as may be required by any relevant money laundering rules, regulations or guidelines.

7. Shares and Share Register.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 Shares may not be transferred to new Shareholders unless current Shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall agree thereto in general meeting.

7.3 Shares will be issued in registered form only. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Company or otherwise as required by law and shall be signed by the Company. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a Shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares the cost of such additional certificates may be charged to such Shareholder.

7.4 All issued Shares of the Company shall be registered in the Register in accordance with Article 185 of the Law, which shall be kept and maintained by the Company or by one or more entities designated therefor by the Company and the Register shall contain the name of each Shareholder, its registered office or address, the number and class of Shares held by him and the amount paid in on each such Share. The person maintaining the Register shall also maintain a record of the banking details of each Shareholder. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up-to-date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

7.5 Transfers of Shares must be documented by a notarial deed or by a deed under private seal. Transfers of Shares shall be inscribed in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefor by the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and the written assumption by the purchaser or assignee as provided for in Article 7.1 and, if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates.

7.6 Any Shares transferred as permitted under these Articles shall retain the rights and obligations that such Shares had in the hands of the transferor.

8. Voting Rights.

8.1 Each Share carries one vote at all meetings of Shareholders.

9. Shareholders' meetings.

9.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

9.2 Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest power to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Any resolution of the Shareholders' meeting of the Company amending the Articles or creating rights or obligations towards third parties must be approved by the Company.

10. Date and Place of general meeting.

10.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on or before 31 May and for the first

time in 2012. If such a day is not a Business Day the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

10.2 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Organisation of general meetings.

11.1 If any of the Shareholders representing more than 50% of the share capital of the Company so request(s) in writing, the Company shall be required to convene a general meeting of the Shareholders in order to consider the winding up of the Company in accordance with and subject to Article 18 or for any other purpose permitted under these Articles and Luxembourg law. For the purposes of general meetings pursuant to this Article 11.1, the Company shall send a notice setting forth the agenda at least twenty one (21) Business Days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register and shall also circulate any papers provided by the requesting Shareholders.

11.2 No general meetings of the Company shall be held unless all the Shareholders are present.

11.3 A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, fax or e-mail.

11.4 Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes validly cast by those present or represented and entitled to vote.

11.5 The jurisdiction of the Company may be changed only with the unanimous consent of all Shareholders.

11.6 The Company may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

12. Meeting notice. Save as set out in Article 11.1, Shareholders will meet upon call by the Company pursuant to a notice setting forth the agenda and sent at least ten (10) Business Days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

13. Exculpation and Indemnification.

13.1 None of the Indemnified Persons shall have any liability for any loss to the Company or its Shareholders arising in connection with the services to be performed for the Company under these Articles or under the Advisory Agreement or any sub-advisory agreement relating to the activities of the Company which arises in relation to the operation, business or activities of the Company save in respect of any matter resulting from such Indemnified Person's fraud, wilful misconduct, negligence, bad faith or wilful material violation of applicable securities laws.

13.2 Subject to Articles 13.1 and 13.3, the Company will indemnify the Indemnified Persons against all and any claims, liabilities, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, judgments and amounts paid in settlement, incurred by reason of the activities of such Indemnified Person in respect of the Company provided however that an Indemnified Person shall not be so indemnified in respect of any matters resulting from an Indemnified Person's fraud, wilful misconduct, negligence, bad faith or wilful material violation of applicable securities laws (each an "Excluding Act"). The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which an Indemnified Person may be entitled.

13.3 For the avoidance of doubt, the indemnities under Article 13.2 shall continue to remain available notwithstanding that the Indemnified Person has ceased to:

13.3.1 act as a member or employee of the Adviser; or

13.3.2 provide services to the Company.

14. Auditor. The annual general meeting of the Shareholders shall appoint the Auditor to audit the financial statements of the Company. The Auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders and shall remain in office until its successor is elected.

15. Repurchase of shares.

15.1 The Company shall not repurchase its Shares on request of a Shareholder and any repurchase of Shares shall be subject to unanimous approval by all the Shareholders, given in a Shareholder meeting.

15.2 The Company may, however, upon decision of the Company solely in order to effect a distribution pursuant to Article 17, repurchase at any time its own Shares at a price based on the value of such shares determined in accordance with the Valuation Procedures within the limits provided for by Law. Any repurchase of Shares made by the Company pursuant to this Article 15.2 may only be made out of the Company's retained profits and free reserves. Any such purchase shall be pro rata between the Shareholders. No repurchase shall be effected which would leave the Company without any issued Shares or with a share capital below the minimum as required by the Law. The Company shall comply with any administrative requirements necessary to give effect to a repurchase of shares pursuant to this Article 15.2.

15.3 For the avoidance of doubt, any such repurchase will be considered a distribution for the purpose of determining the rights of the holders of Shares to participate in such repurchase and the provisions of Article 17 shall be applicable thereto.

15.4 Any Share repurchased by the Company may not be reissued and shall be cancelled in conformity with applicable law.

16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

17. Distributions.

17.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

17.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

17.3 The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder commensurate to his share holding in the Company.

17.4 Distributions mentioned hereabove shall be made:

17.4.1 by means of annual dividend and interim dividends to the extent feasible or allocation of the Company's liquidation proceeds, as the case may be; or

17.4.2 by repurchase of Shares pursuant to Article 15.

18. Liquidation and Dissolution.

18.1 Upon termination of the Company, the Company shall be dissolved and wound up.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the liquidator in accordance with the provisions of the Law. A reasonable amount of time shall be allowed for the orderly liquidation of the assets of the Company and the discharge of liabilities to creditors so as to enable the Company to minimize any losses upon such liquidation. If the Company is unable, within twelve months of the commencement of liquidation to sell certain assets, such assets shall, provided that it is in the best interests of the Company and its Shareholders to the extent that the liquidator is permitted under applicable law to take such interests into account, be written off.

18.3 The Company shall proceed with the orderly sale or liquidation of the assets of the Company.

18.4 The liquidator shall apply and distribute the proceeds of such sale or liquidation in the following order of priority, unless otherwise required by law:

18.4.1 first, to pay all expenses of liquidation;

18.4.2 second, to pay all creditors of the Company in the order of priority provided by law or otherwise;

18.4.3 third, to the establishment of any reserve that the Company may deem necessary (such reserve may be paid over to any custodian or the Company);

18.4.4 fourth, to the holders of Shares.

18.5 Upon the closing of the liquidation and issue of the liquidation report by the liquidator, the liquidation auditors shall make a report on the liquidation.

18.6 The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares pursuant to Article 17.

19. Delegation.

19.1 The Company shall be permitted, within the requirements of Luxembourg law, to delegate, under its own responsibility, any of its functions under these Articles to such agent or delegate as, using all reasonable skill and care, it considers an appropriate person to perform functions in relation to the Company.

19.2 The Company shall monitor the performance of any such delegate and, in the case of any delegates which are Affiliates or Associates, including the Adviser, shall be wholly responsible for their actions.

20. Reports and Accounts. The Company shall prepare and approve financial statements of the Company in respect of each financial year. These financial statements will be presented in Sterling Pounds (GBP). The Company shall cause such financial statements to be audited by the Auditor. A set of the audited financial statements shall be furnished to the Shareholders as soon as possible (but not later than one hundred and fifty (150) days) following the end of each financial year.

21. Notices.

21.1 Any notice to be served pursuant to these Articles shall be in writing (which, for the avoidance of doubt, shall include by facsimile transmission and, if agreed in relation to a Shareholder, by e-mail) and any notice or other correspondence under or in connection with these Articles shall be delivered to the relevant person at the address of their registered office or home address or to such other address as may be notified in writing to the party serving the document.

21.2 Any such notice or correspondence shall be deemed to have been served as follows:

21.2.1 in the case of delivery, on delivery if delivered between 9.00 a.m. and 5.00 p.m. (Luxembourg time) on a Business Day and, if delivered outside such hours, at the time when such hours recommence on the first Business Day following delivery;

21.2.2 in the case of service by registered mail, on the second Business Day after the day on which it was posted; and

21.2.3 in the case of facsimile transmission or e-mail (subject to oral or electronic confirmation of receipt of all transmitted pages), on the day it is transmitted provided that if that day is not a Business Day or, being a Business Day, transmission takes place after 5.00 p.m. (Luxembourg time), then at 9.00 a.m. (Luxembourg time) on the first Business Day following transmission of the notice;

21.3 In proving such service (other than service by facsimile transmission or e-mail), it shall be sufficient to prove that the notice or correspondence was properly addressed and left at or posted by registered mail to the place to which it was so addressed.

22. Amendments of the Articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

23. Governing Laws. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law, and otherwise in accordance with Luxembourg law.

Subscription

These Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe as follows:

Subscribers	Number of Shares	Subscribed amount
RECAP I S.à r.l.	12,500	GBP 12,500
TOTAL	12,500	GBP 12,500

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

For the purposes of the registration, the issued share capital is valued at twelve thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 12,500). The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole Shareholder

1. The Company will be administered by the following director(s):
 - a. Ryan Prince, born on 31 January 1977 in Toronto (Canada), residing professionally at 4th floor, 161 Brompton Road, London, SW3 1QP, United Kingdom;
 - b. Jonas Prince, born on 06 April 1949 in Stuttgart (Germany), residing professionally at 77 Bloor Street West, Suite 2000, Toronto, M5S 1M2, Canada;
 - c. Godfrey Abel, born on 02 July 1960 in Brixworth (United Kingdom), residing at 30 rue de Crécy, L-1364 Luxembourg;
 - d. Hugo Neuman, born on 21 October 1960 in Amsterdam (Netherlands), residing at 16 rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.
3. In accordance with Article 9.2 of the articles of association of the Company, the sole Shareholder orders the entry by the Company into management agreements with Mr. Godfrey Abel and Mr. Hugo Neuman, both directors of the Company, (the "Management Agreements") and authorises any three directors of the Company to approve specific terms and conditions thereof, it being understood that the execution of the Management Agreements, on behalf of the Company, by any three directors of the Company shall be deemed such approval.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RECAP I s.à r.l., ayant son siège social au 34, rue Michel Rodange, L-2430, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.895;

Ici représentée par M^e Pawel Hermelinski, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration donnée, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, est annexée au présent acte pour être formalisée auprès de l'administration de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire de dresser acte selon les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ci-après constituée:

Définitions.

Coûts de Rupture	Les coûts de rupture ou frais d'Opération Interrompue encourus en relation avec les investissements envisagés par la Société qui n'aboutissent pas;
Conseiller	Realstar Capital LLP, un limited liability partnership constituée selon les lois anglaises, avec le numéro de registre OC329225, ou tout autre entité ou entités désignées par RECAP I périodiquement (à la place ou en plus de Realstar Capital LLP) pour fournir des conseils à RECAP I et ses filiales tel qu'énoncé à l'Article 6.13;
Convention de Conseil	Toute convention de conseil entre RECAP I (telle que définie ci-dessous) ou la Société et le Conseiller en vertu de laquelle le Conseiller s'engage à donner des services de conseil à la Société;
Affilié	Toute Personne qui est employée, gérant ou membre;
Statuts	Les présents statuts de la Société;
Partenaire	Toute société ou entreprise qui en relation avec la personne concernée est une Filiale ou une Société Holding ou une Filiale d'une telle Société Holding ou de tout partnership qui est une entreprise Filiale de la personne concernée ou de toute Société Holding;
Auditeur	Deloitte LLP, ou tout autre société d'audit dite "big 4" ou tout autre société indépendante avec une réputation internationale similaire qui a pu être nommée en accord avec les Statuts;
Conseil	Le conseil de gérance de la Société;
Jour Ouvrable	Chaque jour (autre que le samedi et le dimanche) où les banques sont ouvertes pour une tenue classique des affaires au Luxembourg et dans la ville de Londres;
Société	Triumph Holdings S.à r.l., la société à responsabilité limitée gouvernée par ces Statuts;
Hors Champs	Comme défini à l'Article 13.2;
Société Holding	A la définition donnée à la définition de «Filiale»;
Individu Indemnisé	Tout dirigeant, membre, agent, partenaire ou un employé de la Société, et tout dirigeant, membre, agent, administrateur/gérant, associé ou employé du Conseiller ou de l'un de leurs Partenaires;
Personne Indemnisée	Le Conseiller ou l'un de ses Partenaires et tout Individu Indemnisé;
Investissement	Tout investissement conformément à la Politique d'Investissement dans un actif immobilier ou entité sociale effectué par la Société de quelque manière que ce soit, et pour ces besoins, un investissement dans une entité sociale et/ou l'un de ses Partenaires, ou, tel que déterminé par le Conseil, dans un ensemble d'actifs immobiliers, sera réputé être un Investissement;
Politique d'Investissement	La politique d'investissement de la Société, comme adoptée par le Conseil;
Loi	La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
Frais Courants	Les frais, les coûts et les dépenses de la Société réelles et raisonnables, qui incluent, non limitativement, ce qui suit: (i) les honoraires, les frais et les dépenses d'impression et de diffusion des rapports, des convocations et des états financiers, y compris les coûts de d'envoi des rapports fiscaux aux Associés et les déclarations fiscales de la Société; (ii) Les frais, les coûts et les dépenses de conseils juridiques et tous les coûts de procédure; (iii) Les frais, les coûts et les dépenses d'audit et d'expertise; (iv) Les frais bancaires et les frais, les coûts et les dépenses d'emprunt; (v) les frais, les coûts et les dépenses du dépositaire; (vi) les frais, les coûts et les dépenses de consultance externe; (vii) les frais, les coûts et les dépenses (y compris tous les droits de timbre et les honoraires de professionnels) d'identification, d'évaluation, de négociation, de structuration, d'acquisition, de financement, d'exploitation, de surveillance et de disposition des placements potentiels et des Investissements contractés par la

	<p>Société ou ses filiales;</p> <p>(viii) les frais, les coûts et les dépenses d'assurance pour la Société ou pour une de ses filiales ou pour les membres du Conseil ou du conseil d'une de filiales de la Société concernant l'exécution de leurs devoirs et obligations liés à la Société (y compris, pour éviter tout doute, les frais, les coûts et les dépenses relatifs aux membres ou employés du Conseiller en leur qualité de gérants de la Société ou de l'une de ses filiales);</p> <p>(ix) les frais de déplacement raisonnables du Conseil ou des membres ou employés du Conseiller et de ses Partenaires en rapport avec les fonctions et obligations à l'égard de la Société;</p> <p>(x) impôts, taxes ou autres charges gouvernementales prélevées à la Société;</p> <p>(xi) les intérêts principaux, les honoraires et les dépenses provenant de l'ensemble des emprunts effectués par la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes;</p> <p>(xii) les coûts encourus par la Société par rapport à ses lieux, les salaires et les coûts y-relatifs, ainsi que les frais et les dépenses liés à la tenue des assemblées générales d'Associés de la Société; et</p> <p>(xiii) les frais, les coûts et les dépenses relatifs à la gestion de portefeuille et des risques en matière de placements, y compris toute couverture de risque de change; Mais excluant la part, le cas échéant, des frais, coûts et dépenses se rapportant à une opportunité de co-investissement.</p>
Dépenses d'Organisation	Les coûts réels et raisonnables de la Société payables du fait de son établissement;
Personne	Désigne toute personne physique, un partnership, une société, une personne morale, une société à responsabilité limitée, une coentreprise (joint venture), une société par actions, une entreprise, une organisation ou une association non immatriculée, un trust (y compris les administrateurs de celle-ci en tant que tel), le gouvernement, une agence gouvernementale, une subdivision politique de tout gouvernement ou toute autre entité ou association de quelque nature que ce soit possédant ou non la personnalité juridique, étant ou non immatriculée;
RECAP I	RECAP I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois; régie en particulier par la Loi;
Registre	Le registre des Associés de la Société répertoriant les Parts Sociales émis par la Société;
Parts Sociales	Les parts sociales ordinaires d'une valeur de un Livre Sterling chacune dans le capital social de la Société;
Associés	<p>Les associés de la Société; à des fins de clarté, si toutes les Parts Sociales sont détenues par un Associé unique, toute référence faite aux «Associés», en fonction du contexte, devra être interprétée comme désignant cet Associé unique;</p> <p>Une société est une «Filiale» d'une autre société, considérée comme sa «Société Holding»:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Si cette autre société dispose de la majorité des droits de vote attribués aux actionnaires, associés ou membres de cette dernière; 2. Si cette autre société peut nommer ou révoquer, selon les cas, une majorité des membres du conseil d'administration, conseil de gérance, conseil de surveillance ou directoire de la société, tout en étant un actionnaire ou un associé de cette dernière; 3. Si cette autre société est un actionnaire ou un associé, qui contrôle à elle seule, grâce à un contrat passé entre elle et les autres actionnaires ou associés de cette dernière, la majorité des droits de votes attribués aux actionnaires, associés ou membres de cette dernière; ou 4. Si elle est une filiale d'une société qui est elle-même une filiale d'une troisième société; <p>Les termes «Filiales» et «Société Holding» sont interprété dans cette mesure. De plus, les termes «filiale» et «holding» concernent aussi les partnerships qui sont, ou seraient, des filiales ou des sociétés holdings de la personne concernée, si la référence à la "société" était prise pour incorporer les partnerships et les entités similaires (avec ou sans personnalité juridique).</p>
Procédures d'Evaluation	La base d'évaluation des Investissements étant la valeur de marché des Investissements déterminés par un expert indépendant qui évalue conformément aux normes UK Royal Institute of Chartered Surveyors ou par une approche analogue en vu de déterminer la juste valeur marchande.

1. Dénomination - Forme Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “Triumph Holdings S.à r.l.”, qui sera régie par les lois du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les Statuts.

2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3. Objet Social.

3.1 L’objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l’acquisition par l’achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de Parts Sociales, d’obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l’administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des partnerships.

3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l’émission d’obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique) qui pourront être convertibles et à l’émission de reconnaissances de dettes.

3.3 D’une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l’accomplissement et au développement de son objet.

3.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.5 La Société peut prendre toutes les mesures et mener à bien toute opération qu’elle pourra juger nécessaires à l’accomplissement et au développement de son objet, dans les limites fixées par la loi.

4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, au Grand Duché de Luxembourg.

4.2 Des succursales ou autres bureaux pourront être établis au Luxembourg par résolution de la Société.

4.3 Dans l’éventualité où la Société détermine que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux se sont produits ou sont imminents, pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec les moyens de communication entre ces bureaux et des personnes à l’étranger, le Siège Social peut être transféré temporairement à l’étranger jusqu’à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires sont sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cent Livres Sterling (GBP 12.500), représenté par 12.500 Parts Sociales entièrement souscrites et libérées de un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l’article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s’appliquer, chaque décision de l’Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

5.3 Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l’Associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

5.4 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes à distribuer conformément à l’article 17.

5.5 Dans les limites fixées par la loi, des dividendes intérimaires peuvent être distribués sur la base d’une résolution du conseil de gérance à tout moment, une ou plusieurs fois au cours d’un exercice fiscal.

5.6 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6. Société.

6.1 La Société est gérée par des gérants se réunissant en Conseil.

6.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l’assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil.

6.3 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque membre du Conseil aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l’objet social et prévu par les termes de l’Article 6 tel qu’il a été rédigé.

6.4 Il devra exister un nombre minimum de quatre gérants à tout moment. La Société sera engagée par les signatures de trois gérants du Conseil, ou par leurs signatures conjointes ou individuelles si le Conseil en a décidé ainsi.

6.5 Le Conseil pourra subdéléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Conseil déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n’importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.6 Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des Associés.

6.7 Les résolutions du Conseil seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président ou par un notaire et seront enregistrées.

6.8 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

6.9 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins trois des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance et, en toute matière, y-compris et sans se limiter à l'acquisition, le refinancement ou la disposition d'un Investissement quelconque, une résolution est adoptée si elle recueille les voix d'au moins trois gérants.

6.10 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

6.11 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

6.12 Le Conseil détermine la politique d'investissement et d'emprunt de la Société, sous réserve des restrictions qui peuvent être énoncées par la loi ou un règlement ou par ces Statuts, et, ce faisant, le Conseil statue conformément à la Politique d'Investissement et pour tout investissement et la politique d'emprunts qui ont été émises par la Société et approuvées par le Conseil au jour le jour. Le Conseil est entièrement et exclusivement responsable de l'exploitation de la Société et de la gestion et du contrôle des activités et des affaires de la Société. Le Conseil prend toutes les décisions d'investissement et de désinvestissement portant sur les avoirs de la Société, dont les décisions doivent être conformes à la Politique d'Investissement.

6.13 Sous réserve de l'Article 19, le Conseil a le droit de déléguer certains de ses pouvoirs et compétences comme définis aux Articles 6.14.1 à 6.14.19 ci-dessous pour les personnes qu'il jugera apte à condition que le Conseil reste responsable des actes de ces délégués (dont le Conseiller).

6.14 Sans préjudice de la totalité des autres contrats conclus par la Société et sans limitation, le Conseil doit disposer, sous réserve des dispositions de ces Statuts, des pleins pouvoirs et compétence:

6.14.1 pour mettre en oeuvre la Politique d'Investissement et acheter, vendre, échanger ou autrement disposer des investissements pour le compte de la Société et, le cas échéant, donner des garanties et indemnités dans le cadre d'une telle vente, échange ou disposition;

6.14.2 pour évaluer et négocier les opportunités d'investissement et surveiller les Investissements;

6.14.3 pour emprunter de l'argent pour tout objectif de la Société, conformément à et sous réserve des limites indiquées à l'Article 19 et pour conclure des engagements de souscription pour acquérir des investissements dans un syndicat avec d'autres investisseurs et pour acquérir des investissements supérieurs à l'exigence de la Société avec une volonté de vendre l'excédent à d'autres investisseurs;

6.14.4 pour participer à la gestion et au contrôle des Investissements, le cas échéant;

6.14.5 pour former des comités et leur donner des conseils et d'autres fonctions;

6.14.6 pour fournir ou se procurer des équipements de bureau et de direction du personnel ainsi que du matériel de bureau pour faciliter l'exercice de l'activité de la Société;

6.14.7 pour émettre et organiser l'émission d'appel de fonds, en relation avec l'émission de Parts Sociales, recevoir les paiements des Parts Sociales souscrites, et de recevoir les revenus et tout autres fonds provenant des investissements;

6.14.8 pour ouvrir, maintenir et fermer les comptes bancaires et les comptes de dépôts de la Société et, pour tirer des chèques et autres ordres de paiement;

6.14.9 pour conclure, faire et exécuter ces contrats, conventions et autres engagements et, pour accorder des garanties au nom de la Société et pour prendre tous les autres actes qu'il juge nécessaires et souhaitables ou qui peuvent avoir comme incidence, la conduite des affaires de La Société;

6.14.10 pour racheter des Parts Sociales comme permis et sous réserve de toutes les exigences de la Loi;

6.14.11 pour payer les Dépenses d'Organisation et les Coûts de Rupture et tous les frais et dépenses visés dans les Statuts comme étant à la charge de la Société;

6.14.12 pour intenter ou défendre les litiges se rapportant à la Société ou à l'un quelconque des actifs de la Société;

6.14.13 pour administrer les dossiers de la Société et les livres comptables au siège social de la Société;

6.14.14 pour recommander aux Associés une distribution en numéraire et/ou de s'acquitter du paiement d'intérêts aux Associés;

6.14.15 pour conclure des contrats au nom de la Société;

6.14.16 pour engager des employés, des agents indépendants, des avocats, des comptables, des dépositaires, des conseillers financiers et conseillers qu'il juge nécessaires ou souhaitables en ce qui concerne les affaires de la Société, y compris, et sans s'y limiter, tout Partenaire de la Société, pour effectuer tout ou partie des activités exposées dans cet Article 6;

6.14.17 globalement pour communiquer avec les Associés et rapporter aux Investiss Associés eurs, à chaque fois où il le juge opportun, et pour représenter la Société en toutes occasions;

6.14.18 pour organiser l'évaluation périodique des Investissements de la Société (qui, afin de lever le doute, comprendra tous les propriétés immobiliers et d'autres actifs détenus directement par la Société ou par une quelconque de ses filiales), conformément aux Procédures d'Evaluation, et pour fournir des évaluations et autres états financiers pour les Associés. Ces évaluations doivent être effectuées au moins une fois par an et avec une dernière date d'évaluation, aux alentours du 31 décembre de chaque année; et

6.14.19 pour effectuer ces contrôles et procédures en ce qui concerne les Associés qui pourraient être requis par les règles de lutte contre le blanchiment d'argent, les règlements ou les lignes directrices.

7. Parts Sociales et Registre.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Les Parts Sociales ne pourront être transférées à de nouveaux Associés sans que les Associés actuels représentant au moins les trois quarts du capital social n'y consente lors d'une assemblée générale.

7.3 Les Parts Sociales seront émises sous forme nominative uniquement. Les certificats de Part Sociale nominative peuvent être émis à la discrétion de la Société ou par d'autres voies comme l'exige la loi, et doivent être signés par la Société. Une telle signature peut être soit manuelle, soit imprimée, ou parvenir par télécopieur. Si les certificats de Part Sociale sont émis et un Associé désire que plus d'un certificat de Part Sociale soit émis pour ses Part Sociales, le coût de ces certificats peut être imputé à cet Associé.

7.4 Toutes les Parts Sociales émises de la Société doivent être inscrits au Registre, conformément à l'article 185 de la Loi, qui doit être conservé et mis à jour par la Société ou par une ou plusieurs entités désignées à cet effet par la Société, et le registre doit contenir le nom de chaque Associé, son siège social ou son adresse, le nombre et la catégorie des Parts Sociales détenues par lui et le montant payé pour chacune de ces Parts Sociales. La personne en charge du registre doit également tenir un registre des coordonnées bancaires de chaque Associé. Sauf notification du contraire à la Société, elle considère l'information contenue dans le Registre comme juste et à jour, et peut notamment utiliser les adresses inscrites pour l'envoi de notifications et d'annonces, ainsi que les références bancaires, pour procéder à tout paiement.

7.5 Les transferts de Parts Sociales doivent être formalisés par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Les transferts de Parts Sociales doivent être inscrits dans le Registre au moment de la réception par la Société du formulaire de transfert, prévu à cet effet par la Société, ainsi que d'autres documents requis par la Société pour le transfert, et la constatation écrite de l'acheteur ou du cessionnaire comme prévu à l'Article 7.1, et, si les certificats de Parts Sociales ont été émis, les certificats de Part Sociales pertinents.

7.6 Toutes les Parts Sociales transférées dans la mesure permise par ces Statuts conserveront les droits et obligations que ces Parts Sociales avaient entre les mains du cédant.

8. Droits de vote.

8.1 Chaque Part Sociale comporte un droit de vote à toutes les assemblées des associés.

9. Assemblées générales.

9.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

9.2 Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés de la Société. Elle doit avoir le plus large pouvoir d'ordonner, de réaliser ou de ratifier les actes relatifs à l'exploitation de la Société. Toute résolution de l'assemblée des Associés de la Société, modifiant les Statuts ou créant des droits ou obligations à l'égard des tiers doit être approuvée par la Société.

10. Date et Lieu des assemblées générales.

10.1 L'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui pourrait être indiqué dans la convocation, le, ou avant le, 31 mai et pour la première fois en 2012. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra le premier Jour Ouvrable qui suit.

10.2 D'autres assemblées des Associés peuvent être tenues à ces lieux et dates qui seront spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

11. Organisation des assemblées générales.

11.1 Si tout Associé représentant plus de 50% du capital social de la Société en fait la demande par écrit, la Société est tenue de convoquer une assemblée générale des Associés afin d'envisager la dissolution de la Société, conformément à, et sous réserve de, l'article 18 ou à toutes autres fins autorisées en vertu de ces Statuts et du droit luxembourgeois. Pour la tenue des assemblées générales en vertu du présent Article 11.1, la Société doit envoyer la convocation énonçant l'ordre du jour au moins vingt et un (21) Jours Ouvrables avant l'assemblée à chaque associé à l'adresse de l'associé figurant dans le Registre et, en outre, communiquer tous les documents fournis par les Associés qui le demandent.

11.2 Aucune assemblée générale de la Société n'est tenue sans que tous les Associés soient présents.

11.3 Un associé peut participer à toute assemblée des Associés en nommant une autre personne comme son représentant par procuration écrite ou par câble, télégramme, fax ou e-mail.

11.4 Sauf autres dispositions de la loi ou des Statuts, les résolutions à une assemblée des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix valablement exprimées par les membres présents ou représentés et ayant le droit au vote.

11.5 Le changement de nationalité de la Société n'est possible qu'avec le consentement unanime de tous les Associés.

11.6 La Société peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Associés eux-mêmes afin de prendre part aux assemblées d'Associés.

12. Convocation de l'Assemblée. Sauf ce qui est prévu à l'article 11.1, les Associés se réuniront sur la convocation de la part de la Société énonçant l'ordre du jour et envoyée au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la tenue de l'assemblée à chaque Associé à l'adresse de l'Associé figurant dans le Registre.

13. Disculpation et Indemnisation.

13.1 Aucune des Personnes Indemnisées ne sera tenue comme responsable pour toute perte de la Société ou de ses associés du fait des services qui sont fournis à la Société en vertu de ces Statuts, ou en vertu de la Convention de Conseil ou de toute convention de sous-conseil relatifs aux activités de la Société qui sont en rapport avec la conduite, le business ou les activités de la Société, sauf en ce qui concerne les cas résultant d'une fraude, d'une faute intentionnelle, d'une négligence, de mauvaise foi de ces Personnes Indemnisées ou de violation délibérée de la loi applicable sur les valeurs mobilières par ces Personnes Indemnisées.

13.2 Sous réserve des articles 13.1 et 13.3, la Société devra indemniser les Personnes Indemnisées contre toutes et chaque réclamations, responsabilités, dommages, coûts et dépenses, y compris les honoraires juridiques raisonnables, les décisions de justice et les montants versés en règlement encourus en raison de l'activité de ces Personnes Indemnisées à l'égard de la Société, à condition toutefois qu'une Personne Indemnisée ne soit pas indemnisée dans les cas de fraude, de faute intentionnelle, de négligence, de mauvaise foi ou de violation délibérée des lois applicables en valeurs mobilières (chacune étant «Hors Champs»). Le droit d'indemnisation qui précède n'exclut pas d'autres droits auxquels une Personne Indemnisée peut avoir droit.

13.3 Pour éviter tout doute, les indemnités en vertu de l'article 13.2 doivent continuer à rester disponible nonobstant le fait que la Personne Indemnisée a cessé:

13.3.1 d'agir comme membre ou employé du Conseiller; ou

13.3.2 de fournir des services à la Société.

14. Auditeur. L'assemblée générale annuelle des associés doit nommer l'Auditeur pour vérifier les états financiers de la Société. L'Auditeur est élu par l'assemblée générale annuelle des Associés et restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu.

15. Rachat de Parts Sociales.

15.1 La Société ne peut pas racheter ses parts Sociales à la demande d'un Associé et tout rachat de Parts Sociales est subordonné à une approbation unanime de tous les Associés, donnée lors d'une assemblée d'Associés.

15.2 La Société peut toutefois sur décision de la Société dans le seul but d'effectuer une distribution en vertu de l'Article 17, racheter à tout moment ses propres Parts Sociales à un prix basé sur la valeur de ces Parts Sociales déterminé conformément aux Procédures d'Evaluation, dans les limites prévues par la Loi. Tout rachat de Parts Sociales par la Société en vertu du présent Article 15.2 ne peut être effectué que du fait de l'utilisation des bénéfices non distribués et des réserves libres de la Société. Ce rachat doit se faire au prorata entre les Associés Sociales. Aucun rachat ne pourra être effectué s'il devait laisser la Société sans aucune Part Sociale émise ou avec un capital social sous le minimum requis par la Loi. La Société doit se conformer à toutes les exigences administratives nécessaires pour procéder à un rachat de Parts Sociales en vertu du présent Article 15.2.

15.3 Pour éviter tout doute, un tel rachat sera considéré comme une distribution dans le but de déterminer les droits des détenteurs de Parts Sociales de participer à un tel rachat et les dispositions de l'Article 17 seront applicables.

15.4 Toute Part Sociale rachetée par la Société ne pourra plus être émise et doit être annulée conformément à la loi applicable.

16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année comptable, qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

17. Distributions.

17.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

17.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) Associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

17.4 Les Distributions dont il est question ci-dessus seront effectuées:

17.4.1 le cas échéant, par le moyen de versement d'un dividende annuel et des dividendes intérimaires dans la mesure du possible ou par l'allocation des montants provenant de la liquidation de la Société; ou

17.4.2 par le rachat des Parts Sociales en accord avec l'Article 15.

18. Liquidation et Dissolution.

18.1 A l'extinction de la Société, celle-ci sera dissoute et liquidée.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par le liquidateur en respect des dispositions de la Loi. Un délai raisonnable sera donné afin de liquider consciencieusement les biens de la Société, épurer les dettes vis-à-vis des créanciers afin de permettre à la Société de minimiser les pertes suite à la liquidation. Si la Société est incapable, endéans 12 mois à partir du commencement de la liquidation de vendre certains de ses actifs, ces actifs seront rayés des livres (written off), à condition que cela soit dans le meilleur intérêt de la Société et de ses Associés et dans la mesure où le liquidateur est autorisé par la loi applicable à prendre de tels intérêts en considération

18.3 La Société procédera à la vente et la liquidation des ses biens propres.

18.4 Le liquidateur appliquera et distribuera les montants reçu de la vente ou de la liquidation dans l'ordre de priorité suivant, sauf où la loi prévoit autrement:

18.4.1 Premièrement, payer les dépenses liées à la liquidation;

18.4.2 Deuxièmement, payer les créanciers de la Société dans l'ordre tel que prescrit par la loi ou autrement;

18.4.3 Troisièmement, établir les réserves que la Société jugera nécessaire (une telle réserve pouvant être versé à une société dépositaire);

18.4.4 Quatrièmement, aux détenteurs de Parts Sociales;

18.5 Suivant la clôture de la liquidation, et la préparation du rapport de liquidation par le liquidateur, les auditeurs en place lors de la liquidation rédigeront également un rapport sur la liquidation.

18.6 Les profits nets de la liquidation seront distribués par les liquidateurs aux détenteurs des Parts Sociales suivant l'Article 17.

19. Délégation.

19.1 La Société est autorisée, dans le cadre des exigences de la loi luxembourgeoise, à déléguer, sous sa propre responsabilité, l'une de ses fonctions en vertu de ces Statuts à tout agent ou délégué, en utilisant toutes les compétences et attentions nécessaires, qui peut être considéré comme une personne appropriée pour s'acquitter des fonctions en rapport avec la Société.

19.2 La Société est tenue de suivre les agissements de chacun de ces délégués et, dans le cas où tous les délégués sont des Affiliés ou des Partenaires, y compris le Conseiller, elle sera entièrement responsable de leurs actes.

20. Rapport et Comptes Annuels. La Société est tenue de préparer et d'approuver les états financiers de la Société pour chaque année sociale. Ces états financiers seront présentés en Livres Sterling (GBP). La Société est tenue de fournir ces états financiers pour leur vérification par les Auditeurs. Un jeu d'états financiers audités doit être fourni à chaque Associé le plus tôt possible (mais pas plus tard que cent cinquante (150) jours) suivant la fin de chaque année sociale.

21. Convocation.

21.1 Toute convocation adressée en vertu de ces Statuts devra prendre la forme écrite (ce qui, pour éviter tout doute, comprend la transmission par téléfax, et, si cela a été convenu avec un Associés, par e-mail) et toute convocation ou toute autre correspondance en vertu ou dans le cadre de ces Statuts doivent être délivrées à la personne concernée à l'adresse de leur siège social ou domicile ou à toute autre adresse qui sera notifiée par écrit à la partie expéditrice du document.

21.2 Toute convocation ou correspondance est réputée avoir été signifiée comme suit:

21.2.1 dans le cas d'une remise en mains propres, lors de la remise si elle a été remise entre 9h00 et 17h00 (heure de Luxembourg) un Jour Ouvrable et, si elle a été remise en dehors de ces heures, au moment où ces heures recommencent le premier Jour Ouvrable suivant la remise.

21.2.2 dans le cas d'une signification par lettre recommandée, le deuxième Jour Ouvrable après le jour où elle a été posté; et

21.2.3 dans le cas d'une transmission par téléfax ou par courriel (sous réserve de confirmation orale ou électronique de la réception de toutes les pages transmises), le jour où il est transmis à condition que, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable ou, étant un Jour Ouvrable, la transmission est effective après 17h00 (heure de Luxembourg), puis à 9h00 (heure de Luxembourg) le premier Jour Ouvrable suivant la transmission de la convocation;

21.3 Afin de prouver le bon envoi, (autre que par téléfax, ou e-mail), il est suffisant de démontrer que la Convocation ou correspondance a bien été adressée et envoyée ou envoyée par courrier recommandée avec accusé de réception à l'endroit indiqué.

22. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autres et dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-

Duché de Luxembourg, 23 Loi Applicable Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts s'en réfèrent aux dispositions de la Loi, ou au droit luxembourgeois.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Capital libéré
RECAP I S.à r.l.	12.500	GBP 12.500
TOTAL	12.500	GBP 12.500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze Mille Cinq Cents Livres Sterling (GBP 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital souscrit est évalué à Douze Mille Cinq Cents Livres Sterling (GBP 12.500).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'Associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

- Ryan Prince, né le 31 janvier 1977 à Toronto (Canada), demeurant professionnellement au 4th floor, 161 Brompton Road, London, SW3 1QP, Royaume Uni;
- Jonas Prince, né le 06 avril 1949 à Stuttgart (Allemagne), demeurant professionnellement au 77, Bloor Street West, suite 000, Toronto, M5S 1M2 Canada;
- Godfrey Abel, né le 02 juillet 1960 à Brixworth (Royaume Uni), demeurant au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg;
- Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 34, rue Michel Rodange, L-2430, Luxembourg.

3. Conformément à l'article 9.2 des statuts de la Société, l'associé unique ordonne à la Société de conclure des contrats de gestion avec M. Godfrey Abel et M. Hugo Neuman, tous deux gérants de la Société, (les «Contrats de Gestion») et autorise trois gérants de la Société à approuver les termes et conditions concrètes de ces contrats, étant entendu que la signature des Contrats de Gestion au nom de la Société par trois gérants de la Société sera réputée être une telle approbation.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. HERMELINSKI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13158. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, Le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011043953/883.

(110049561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Banque Raiffeisen, Société Coopérative.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 46, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 20.128.

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

John Bour / Ernest Cravatte
Directeur / Président de Comité de Direction

Référence de publication: 2011063258/12.

(110070395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Absolute Return Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.086.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Absolute Return Strategy SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011063247/14.

(110070446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Allegro Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.192.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063248/10.

(110070899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Taurus Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.149.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 avril 2011 que:

James Macdonald, née le 4 février 1950 à Edimbourg, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 9B boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société avec effet au 8 avril 2011 pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Financial Group A.G.

Référence de publication: 2011063242/14.

(110069939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Vorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.282.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011063245/10.

(110069778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Atrium Invest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 133.639.

Les comptes annuels au 31.01.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011063249/11.

(110070778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Abingworth Bioventures II Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 55.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2011063250/12.

(110070317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Alamea Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 144.080.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aurélien FORTIN / Yves CACCLIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011063251/11.

(110070991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Alessia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 137.597.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011063252/10.

(110070640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Azur Vintages s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 128.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063253/11.

(110070909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

B&B Invest Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 157.208.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 MAI 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011063254/10.

(110070500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

B&B Invest Lux 2, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 157.187.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 MAI 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011063255/10.

(110070501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

B&B Invest Lux 3, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 157.269.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 MAI 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011063256/10.

(110070503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Blue & Gold Productions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 75.695.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6/5/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011063257/10.

(110070279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Halso Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 159.788.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Halso Lux 1 S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 33 Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies Register,

here represented by Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given in New York (USA), on 16 March 2011.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Halso Lux 2 S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is divided into three (3) classes of shares; eight thousand (8,000) class A shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, two thousand five hundred (2,500) class B shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and two thousand (2,000) class C shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Class A shares are entitled to any distribution (in any form including as dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from income and gains arising from the Tranche A Investments. Tranche A Investments are investments which have been financed by interest-free loan(s) and do not qualify for the Luxembourg participation exemption regime.

Class B shares are entitled to any distribution (in any form as dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from income and gains arising from the Tranche B Investments. Tranche B Investments are investments which qualify for the Luxembourg participation exemption regime.

Class C shares are entitled to any distribution (in any form as dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from income and gains arising from the Tranche C Investments. Tranche C Investments

are investments which have been financed by equity and which do not qualify for the Luxembourg participation exemption regime.

5.3 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a majority of shareholders who represent in the aggregate at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who does not have to be either a shareholder or a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers provided that at least one (1) A manager and one (1) B manager are present or represented.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers provided that there is an affirmative vote by at least one (1) A manager. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated pursuant to resolution by the board of managers or pursuant to resolution by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may or may not be shareholders.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on thirty-first December two thousand and eleven.
- 2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscriber Halso Lux 1 S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe the eight thousand (8,000) class A shares, two thousand five hundred (2,500) class B and two thousand (2,000) class C shares.

All the shares so subscribed are entirely paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be two thousand euro (EUR 2,000).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, immediately proceeded to a general meeting of the sole shareholder. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting then passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at at four (4) including two (2) class A managers and two (2) class B managers.
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an undefined period of time:

Class A managers:

a) Manish K. Mital, born on 20 July 1976 in Auburn, New York, United States of America and having his professional address in New York, c/o Halcyon Asset Management LLC, 477 Madison Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

b) Aaron Goldberg, born on 18 February 1965 in Long Beach, New York, United States of America and having his professional address in New York, c/o Halcyon Asset Management LLC, 477 Madison Avenue, 9th Floor, New York, NY 10022, United States of America; and;

Class B managers:

c) Florence Rao, born on 2 October 1975 in Troyes, France and having her professional address in Luxembourg, 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

d) Sophie Mellinger, born on 20 June 1971 in Metz, France and having her professional address in Luxembourg, 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The address of the Company's registered office is set at 33, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

herewith that, on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize mars,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Halso Lux 1 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg pas encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés;

ici représentée par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York (USA), le 16 mars 2011.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Halso Lux 2 S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en trois (3) classes de parts sociales; huit mille (8,000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et deux mille (2.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Les parts sociales de classe A donnent droit à toute distribution (sous toutes ses formes, y compris pour dividendes, bonis de liquidation ou rachat) résultant de revenus ou gains émanant d'Investissements de Tranche A. Les Investissements de Tranche A sont les investissements qui ont été financés par un/(des) prêt(s) sans intérêt et qui ne donnent pas droit au régime luxembourgeois des sociétés mères et filiales.

Les parts sociales de classe B donnent droit à toute distribution (sous toutes ses formes, y compris pour dividendes, bonis de liquidation ou rachat) résultant de revenus ou gains émanant d'Investissements de Tranche B. Les Investissements de Tranche B sont les investissements qui donnent droit au régime luxembourgeois des sociétés mères et filiales.

Les parts sociales de classe C donnent droit à toute distribution (sous toutes ses formes, y compris pour dividendes, bonis de liquidation ou rachat) résultant de revenus ou gains émanant d'Investissements de Tranche C. Les Investissements de Tranche C sont les investissements qui ont été financés par du capital/prime d'émission et qui ne donnent pas droit au régime luxembourgeois des sociétés mères et filiales.

5.3 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance à condition qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B soient présents ou représentés.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance à condition qu'il y ait un vote positif d'au moins un (1) gérant de classe A. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par décision du conseil de gérance ou par décision du gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire ou un commissaire sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille onze.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Le souscripteur Halso Lux1 S.à r.l., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les huit mille (8,000) parts sociales de classe A, deux mille cinq cents (2,500) parts sociales de classe B, et deux mille (2,000) parts sociales de classe C.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Assemblée générale des associés

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre (4) dont deux (2) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B.

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

Classe A gérants:

a) Manish K. Mitai, né le 20 juillet 1976 à Auburn, New York, Etats Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle à New York, c/o Halcyon Asset Management LLC, 477 Madison Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats Unis d'Amérique;

b) Aaron Goldberg, né le 18 février 1965 à Long Beach, New York, Etats Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle à New York, c/o Halcyon Asset Management LLC, 477 Madison Avenue, 9th Floor, New York, NY 10022, Etats Unis d'Amérique; and;

Classe B gérants:

c) Florence Rao, née le 2 octobre 1975 à Troyes, France et ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

d) Sophie Mellinger, née le 20 juin 1971 à Metz, France et ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PIEDBOEUF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. LAC/2011 / 12711. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 mars 2011

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011044060/700.

(110048901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Caisse Raiffeisen Mersch, Société Coopérative.

Siège social: L-7535 Mersch, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 20.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque Raiffeisen S.C.

John Bour / Ernest Cravatte

Directeur / Président de Comité de Direction

Référence de publication: 2011063263/12.

(110070407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Caisrelux, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.009.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CAISRELUX

ACSG (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2011063265/12.

(110070904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Beni Stabili Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 130.245.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 MAI 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011063259/10.

(110070507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Brave Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063260/10.

(110070736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Brianfid-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 81.520.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063261/10.

(110070634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

C.D.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei.
R.C.S. Luxembourg B 81.062.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011063262/10.

(110070277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

ChinaAMC Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.870.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063264/10.

(110070443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Caisse Raiffeisen Bascharage-Reckange-Soleuvre, Société Coopérative.

Siège social: L-4942 Bascharage, 2C, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 20.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque Raiffeisen S.C.
John Bour / Ernest Cravatte
Directeur / Président de Comité de Direction

Référence de publication: 2011063266/12.

(110070417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Caisse Raiffeisen Canton Remich, Société Coopérative.

Siège social: L-5408 Bous, 46, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 20.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque Raiffeisen S.C.
John Bour / Ernest Cravatte
Directeur / Président de Comité de Direction

Référence de publication: 2011063267/12.

(110070416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Caisse Raiffeisen Junglinster, Société Coopérative.

Siège social: L-6130 Junglinster, 1, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 20.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque Raiffeisen S.C.
John Bour / Ernest Cravatte
Directeur / Président de Comité de Direction

Référence de publication: 2011063268/12.

(110070414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Caisse Raiffeisen Kayl-Roeser, Société Coopérative.

Siège social: L-3440 Dudelange, 70, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 20.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque Raiffeisen S.C.
John Bour / Ernest Cravatte
Directeur / Président de Comité de Direction

Référence de publication: 2011063269/12.

(110070412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Caisse Raiffeisen Mamer, Société Coopérative.

Siège social: L-8247 Mamer, 3, rue des Maximins.
R.C.S. Luxembourg B 20.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque Raiffeisen S.C.
John Bour / Ernest Cravatte
Directeur / Président de Comité de Direction

Référence de publication: 2011063270/12.

(110070410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Caisse Raiffeisen Musel-Sauerdall, Société Coopérative.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 20.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque Raiffeisen S.C.

John Bour / Ernest Cravatte

Directeur / Président de Comité de Direction

Référence de publication: 2011063271/12.

(110070404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Caisse Raiffeisen Niederanven/Syrdall, Société Coopérative.

Siège social: L-6940 Niederanven, 130A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 20.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque Raiffeisen S.C.

John Bour / Ernest Cravatte

Directeur / Président de Comité de Direction

Référence de publication: 2011063272/12.

(110070396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

ParLyø Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.498,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.624.

In the year two thousand and eleven, the twenty-second of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ParLyø Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.822 (the Sole Shareholder), hereby duly represented by two of its managers Mr David BARRETT, residing professionally at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and Mr Joseph MAYOR, resigning professionally at 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of ParLyø Property Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.624 (the Company). The Company was incorporated on July 4th, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° 1893 of October 9th, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on December 9th, 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N°450 of March 24th, 2007.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the one thousand seven hundred and fifty-eight (1,758) shares of the Company having a nominal value of thirty-one euro (EUR 31) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. General recasting of the statutes without however changing neither the name, neither the capital, nor the closing date of the accounting period,

but changing the corporate object clause which shall state as follows.

“The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may borrow funds in any way permissible by law. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.”

in order to give them the coordinated version as stated in the Resolution to be taken.

2. Miscellaneous.

III. The Company did not issue any bond capital.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to proceed to a general recasting of the statutes without however changing neither the name, neither the capital, nor the closing date of the accounting period,

but changing the corporate object clause which shall state as follows.

“The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may borrow funds in any way permissible by law. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.”

in order to give to the statutes the coordinated version as follows:

“ **Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may borrow funds in any way permissible by law. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "ParLyo Property Investments S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the partners, as required by the applicable provisions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 6. The Company's capital is set at fifty-four thousand four hundred and ninety-eight euro (EUR 54,498) represented by one thousand seven hundred and fifty-eight (1,758) shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decision if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 13. The Company must indemnify any manager against all claims and damages as well as expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being

or having been a manager of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable (a) for gross negligence or misconduct towards any person other than the Company or (b) to the Company for any action or inaction from the manager.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that he had no reason to believe that the person committed (a) any gross negligence or misconduct resulting in his liability towards any person other than the Company or (b) anything resulting in that person being liable to the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ParLyO Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.822 (l'Associé Unique), ici dûment représentée par deux de ses gérants Monsieur David BARRETT, avec adresse professionnelle au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Monsieur Joseph MAYOR, avec adresse professionnelle au 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de ParLyO Property Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.624 (la Société). La Société a été constituée le 4 juillet 2006 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1893 du 9 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 19 décembre 2006 suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations-N°450 du 24 mars 2007.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les mille sept cent cinquante-huit (1.758) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de trente et un euros (31.-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Refonte totale des statuts sans toutefois changer ni le nom, ni le capital social, ni la date de clôture de l'exercice social, mais en changeant l'objet social pour lui donner le libellé suivant:

«L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut emprunter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.»

afin de donner aux statuts la version coordonnée comme indiquée dans la Résolution à prendre.

2. Divers.

III. La Société n'a émis aucun emprunt obligataire.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts sans toutefois changer ni le nom, ni le capital social, ni la date de clôture de l'exercice social,

mais en changeant l'objet social pour lui donner le libellé suivant:

«L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses

valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut emprunter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.»

afin de donner aux statuts la version coordonnée suivante, savoir:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut emprunter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «ParLyo Property Investments S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros (54.498.-EUR) représenté par mille sept cent cinquante-huit (1.758) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, chacun des gérants peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant résidant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et statuer si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex.

Art. 13. La Société devra indemniser tout gérant pour tous dommages et réclamations ainsi que toutes dépenses raisonnablement engagées par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auxquels il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité de gérant de la Société, excepté les dossiers pour lesquels il sera finalement jugé responsable pour telle action, procès ou procédure (a) de négligence grave ou faute envers toute personne autre que la Société ou (b) envers la Société de toute action ou inaction de la part du gérant.

En cas de transaction, une indemnisation ne pourra avoir lieu qu'en relation avec les événements effectivement couverts par ladite transaction et pour lesquels un avocat a signifié à la Société n'avoir pas de raisons de penser que la personne s'est rendue responsable (a) d'une faute ou d'une négligence grave qui engage sa responsabilité envers toute personne autre que la Société ou (b) ou de tout autre acte qui engagerait la responsabilité de la personne envers la Société. Le droit à indemnisation mentionné ci-avant n'exclut pas les autres droits dont elle pourrait bénéficier.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Barrett, J. Mayor et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. LAC/2011/14158. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011044776/398.

(110051008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Calneva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 10, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 48.167.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2011.

WEBER Romain

Gérant

Référence de publication: 2011063273/12.

(110070816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Carpel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 5, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 98.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MENSTER Annette
Gérant administratif

Référence de publication: 2011063274/11.

(110070464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Chauffage Eecherschmelz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.228.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.05.2011.

Daniel MACHADO.

Référence de publication: 2011063275/10.

(110070545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Cole Bay Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.197.

Les Comptes annuels au 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011063276/11.

(110070324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Cole Bay Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.197.

Les Comptes annuels au 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011063277/11.

(110070327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Crown of Bakem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 79.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2011.

Pour la société

Raymonde Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011063278/13.

(110070941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Crown of Jukem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 79.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2011.

Pour la société
Raymonde Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2011063279/13.

(110070940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

D.C. Cars S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 18, place des Remparts.
R.C.S. Luxembourg B 88.851.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063281/9.

(110070678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Rinascimento Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 66.572.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 29 avril 2011 à 14 heures

Résolution 5

"L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Davide Navasotti, via Gaetano Negri, 10, I-20123 Milan, M. Sante Jannoni, M. Massimo Paolo Gentili, 11B, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, M. Michael Lange, M. Angelo Regazzi, via Gaetano Negri, 10, I-20123 Milan et M. Wolmer Iannone, via Gaetano Negri, 10, I-20123 Milan, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2012."

Résolution 6

"L'Assemblée décide de reconduire le mandat de Deloitte S.A. en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2012."

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2011063234/17.

(110070016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

ENB Lux 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 130.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni
Gérant

Référence de publication: 2011063301/11.

(110070323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Gedo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 87.220.

L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "GEDO S.A." établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1087 du 16 juillet 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87220.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, préqualifié, en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 129 du 8 février 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les QUARANTE-ET-UN MILLE DEUX CENT QUARANTE (41.240) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

La «Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l.», établie et ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60219.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Talmas, S. Uriot, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2011. Relation: EAC/2011/5428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057917/62.

(110064848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Kessel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.581.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2011.
Référence de publication: 2011057201/10.
(110064486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 130.602.

—
Auszug

Protokoll Ordentliche Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung vom 27. April 2011 der MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF hat folgende Beschlüsse gefasst:

4.) Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Gregory de Ruiter (Vorsitzender)

Herr Bernhard Singer (Mitglied)

Herr Claude Niedner (Mitglied)

Herr Constantin Baack (Mitglied)

Herr Niedner mit Geschäftsadresse 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, alle anderen Herren mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, Ernst & Young S.A. als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung wieder zu wählen.

Luxemburg, den 27. April 2011.

Für MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF

DZ PRIVATBANK S.A.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MPC Global Maritime Oppoertunities S.A., SICAF

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2011057250/30.

(110064625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011057331/14.

(110064775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Lux Aquatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 2B, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 98.252.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un février

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX AQUATEC S.A. avec siège social à L-8378 Kleinbettingen, 1 rue du Chemin de Fer, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange, en date du 28 octobre 2003, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 216 du 21 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.98252.

L'Assemblée est ouverte à 13 heures sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Kleinbettingen à Eischen et modification du deuxième alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Fixation de l'adresse du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Kleinbettingen à Eischen et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (deuxième alinéa). La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Eischen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-8476 Eischen, 2b rue de Steinfort.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS (900.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 février 2011. Relation: EAC/ 2011/ 2667. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-E.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011057209/53.

(110064736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.